

Comité de direction

p.a. Administration communale

Au Conseil intercommunal

Rue du Collège 14

1372 Bavois

tél. 024/441.46.43 - fax 024/441.46.42

e-mail : greffe@bavois.ch

Bavois, le 23 août 2019

Préavis n° : 22/2019 Budget de fonctionnement pour l'année 2020

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

Conformément à l'article 29 des statuts, le budget doit être adopté 3 mois avant le début de l'exercice, soit au 30 septembre de chaque année.

Le Comité de direction soumet au Conseil intercommunal le budget de fonctionnement 2020, établi sur la base des éléments connus à la même date.

2. Commentaires

L'informatique prend de plus en plus d'ampleur dans l'enseignement aux élèves, la fibre optique va être installée dans les collèges d'Orbe pour offrir un meilleur débit dans les établissements. Un nouveau compte (cpte 501.3182) a donc été créé pour la location de cette fibre optique.

Le lieu de stationnement des bus a été changé par CarPostal, cela va entraîner une augmentation des coûts de fr. 20'000.- (cpte 502.3188).

A la suite de la décision du Tribunal fédéral concernant la gratuité de l'école, le DFJC a publié sa décision no 264 du 18.07.2019 fixant la participation des parents pour les activités scolaires hors bâtiment scolaire au coût des repas. Le Comité de direction a pris la décision d'augmenter le budget des comptes suivants : 510.3652 courses d'écoles, 510.3653 camps primaires, 510.3655 animations diverses, 520.3653 camps secondaires. L'augmentation totale est de fr. 50'500.- entre l'établissement primaire et l'établissement secondaire.

Une adaptation de fr. 65'000.- est prévue pour la location des salles de gym (cpte 510.3161), le montant ayant été sous-évalué par rapport aux comptes 2018.

Le nombre d'élèves au secondaire a augmenté de 27 passant à 393 pour l'année scolaire 2019-2020. Au primaire, le nombre d'élèves reste quasi stable (1006 en 2019-2020 contre 1010 en 2018.2019).

3. Récapitulation

Modification des charges par fonction

<u>Libellé</u>	<u>Budget 2020</u>	<u>Budget 2019</u>	<u>Différence</u>
Autorités	59'620.00	60'700.00	-1'080.00
Administration	150'590.00	139'350.00	+11'240.00
Transports	1'170'500.00	1'146'500.00	+ 24'000.00
Prestations parascolaires	84'590.00	78'650.00	+ 5'940.00
Enseignement primaire	2'137'650.00	2'053'400.00	+84'250.00
Enseignement secondaire	<u>1'438'350.00</u>	<u>1'404'380.00</u>	<u>+ 33'970.00</u>
	<u>5'041'300.00</u>	<u>4'882'980.00</u>	<u>+158'320.00</u>

Le budget 2020 présente une augmentation des charges de 158'320.00.- par rapport à 2019.
Le coût pour un élève primaire est de fr. 2'310.66 (fr. 2'239.94 en 2019).
Le coût pour un élève secondaire est de fr. 3'863.88 (fr. 4'039.94 en 2019)
La participation des communes s'élève à fr. 5'041'300.00.

4. Décision

Le Comité de direction de l'ASIOR invite le Conseil intercommunal de l'ASIOR à prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'ASIOR,

- vu le préavis no 22/2019 : budget de fonctionnement pour l'année 2020 ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. Le budget de fonctionnement 2020 est adopté tel que présenté, soit :

Charges	fr. 5'162'300.00
Produits	fr. 121'000.00
A charge des communes	<u>fr. 5'041'300.00</u>

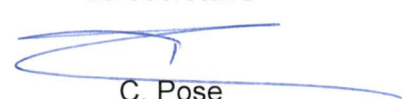
Au nom du Comité de direction

La présidente



V. Cottens

La secrétaire



C. Pose

Annexe : budget 2020

Délégués du Comité de direction : Mme Valérie Cottens et M. Gérard Conod